

PROTOCOLE RELATIF A L'ORGANISATION DE LA PERMANENCE GENERALE

À la suite de la dénonciation de l'accord du 1^{er} septembre 2010 concernant l'accompagnement de la réorganisation de la permanence générale, un nouvel accord est proposé à la signature.

Malgré la non-productivité, la clarification des astreintes et les primes proposées, cette proposition d'accord a été très majoritairement refusée par les salariés de la permanence générale.

La CFE-CGC Groupe RATP, organisation syndicale représentative du personnel de l'encadrement, n'ayant pas reçu mandat pour signer, c'est donc en toute responsabilité qu'elle n'a pas signé ce nouvel accord proposé.

La CFE-CGC Groupe RATP reste à l'écoute pour toute sollicitation d'évolution concernant l'organisation de la permanence générale.

